

# ELECTIONS DU BUREAU DIRECTEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DU CALVADOS

## APPEL A CANDIDATURES 2024

### 1. Date et lieu de l'Assemblée Générale Elective :

Sauf mise en œuvre du vote exclusivement par correspondance ou à distance par voie électronique, l'Assemblée Générale Ordinaire Élective du Comité Départemental de golf du CALVADOS aura lieu le jeudi 7 novembre 2024 à 18 h 00 à la maison des associations de Caen, 8 rue Germaine Tillion, 14000 CAEN.

### 2. Composition des listes :

- Les candidats figurant sur une liste doivent être majeurs et licenciés de la ffgolf ;
- Chaque liste devra être strictement paritaire ;
- Chaque liste devra identifier et présenter, au moment du dépôt de candidature, sa tête de liste qui sera le Président élu du Comité si la liste obtient le plus de suffrages ou, en cas d'égalité, celui figurant sur la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée ;
- Chaque liste doit être complète et comprendre un nombre de candidats éligibles égal au nombre de postes à pourvoir en application de l'article 5 du règlement intérieur ;
- Une même personne ne peut se porter candidate à la Présidence d'un ou plusieurs autres Comités Départementaux ou Territoriaux ;
- Une même personne ne peut figurer sur plusieurs listes lors d'une élection au Bureau Directeur.

### 3. Chiffres de Référence :

Les statistiques territoriales **des licenciés 2023** font apparaître les résultats suivants : 5866 licenciés dont **1571 féminines soit 27 %**.

En application du Règlement Intérieur du Comité Territorial / Départemental de Golf du CALVADOS chaque liste devra comporter 4 membres dont 2 femmes.

### 4. Dépôt et recevabilité des listes :

Les listes de candidats devront être réceptionnées au siège du Comité par tout moyen\* :

- Au plus tôt dès publication du présent règlement des opérations électorales ;
- Au plus tard le vendredi 6 septembre à 12 h 00.

**\*L'envoi peut s'effectuer dans les conditions suivantes :**

- par email à [sylvain@piederriere.fr](mailto:sylvain@piederriere.fr) - L'attention des candidats est portée sur le fait que selon la taille des pièces, ces dernières pourraient ne pas être valablement réceptionnées. L'envoi via des plateformes dédiées (type wetransfer) est à privilégier.

### 5. Pièces complémentaires à fournir :

Pour être recevables, les listes doivent être **complètes et accompagnées pour chaque candidat** :

- Des attestations sur l'honneur signées ;

- D'une copie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité) de chaque candidat ;
- D'une copie de la licence ou attestation de licence 2024 de chaque candidat.

Publié le 30 juillet 2024

Jusqu'au 6 septembre 2024